PREFECTURE
DE L'OISE

Comité technique du 29 mai 2020

Déclaration préalable

Monsieur le Président,

La réunion du Comité technique de ce jour porte sur le secrétariat général commun qui est le nouveau moyen technocratique pour réduire les effectifs de la fonction publique d'État, de l'administration territoriale de l'État. Il n'y a aucune autre raison de créer ce service qui éloignera l'ensemble des collègues de la préfecture et des DDI de leur service support.

Malgré l'annonce de la suspension des réorganisations par le Président de la République, notre département se démarque de manière originale. Nous examinons, 17 jours ouvrés après la mise en place du déconfinement dans le premier département à compter une victime du Covid, les projets de restructuration pour la mise en place du SGC au 1er janvier 2021.

Réellement M. le Préfet, n'y avait il pas d'autres urgences à traiter en ce moment ? Oui, nous condamnons fermement cet ordre du jour qui est à des lieux de la réalité. Comment peut-on penser à poursuivre le travail du SGC et à faire poursuivre ce travail par les préfigurateurs alors que notre département a été si touché et que vous même avait été exposé à la Covid ? Pour être le premier département de France à réaliser cette opération ?

Nous profitons de cette déclaration pour dénoncer également le sort réservé à l'ensemble des fonctionnaires de l'administration territoriale de l'État avec l'application de l'ordonnance du 15 avril 2020. Comment condamner des agents qui répondu à un ordre présidentiel. Cette ordonnance est profondément injuste. Au nom de tout le personnel, nous ne vous demanderons qu'une chose : n'appliquez pas cette ordonnance. Vous en avez le droit, vous en avez le pouvoir, il ne suffit que d'en avoir la volonté.

La CGT demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de ce comité technique.

Les représentants de la CGT Préfecture